

NOTE DE SYNTHÈSE - BUDGET PRIMITIF 2024

Introduction

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Contexte

Ce budget a été construit par la Commission des Finances, dans un contexte économique et politique tendu. La commission a bénéficié du support du Conseiller aux Décideurs Locaux.

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2024 se veut volontariste avec des engagements forts en termes de gestion et de maîtrise de notre dette.

Sur la base d'objectifs de gestion clairs et transparents, le Budget 2024 est la traduction des fils conducteurs de l'action communautaire présentés lors des orientations budgétaires à savoir :

- > Le maintien d'un service public de qualité rendu aux usagers ;
- > La poursuite des investissements structurants pour l'avenir de la Communauté. Cela se traduira en 2024 par la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la petite enfance, avec la construction d'une crèche, mais également par des opérations d'aménagements des cantines, de réfection du bâtiment animation du Camping Ile du Pont.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 5 181 421.00 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 5 072 542,00 € soit une augmentation de 10.76 %.

DEPENSES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	502 447.65	526 122.00
60 - Achats et variation des stocks	198 758.59	196 550.00
61 - Services extérieurs	198 077.23	194 400.00
62 - Autres services extérieurs	105 611.83	135 172.00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	900 956.99	1 075 000.00
62 - Autres services extérieurs	13 565.93	21 000.00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	15 298.59	17 000.00
64 - Charges de personnel	872 092.47	1 037 000.00
014 - Atténuations de produits	2 060 242.11	1 523 988.00
65 - Autres charges de gestion courante	1 060 875.90	1 010 432.00
66 - Charges financières	53 888.93	40 000.00
67 - Charges exceptionnelles	1 322.33	897 000.00
Total dépenses réelles	4 579 733.91	5 072 542.00
DEPENSES D'ORDRE		
023 - Virement à la sect. d'investissement	0.00	0.00
68 - Dotation aux amortissements et provisions et dépréciation des actifs circulants	2 604.81	108 879.00
Total dépenses d'ordre	2 604.81	104 879.00
Total dépenses de fonctionnement	4 582 338.72	5 181 421.00

Le chapitre 011 "charges à caractère général" comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Il est en hausse par rapport à 2023, suite à l'augmentation des matières premières et des matériaux.

Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » représente 20.74 % des dépenses globales de fonctionnement et sont en hausse de 19.31 % par rapport au réalisé 2023. La communauté de Communes compte sur le Budget Principal, 20 agents titulaires et 4 agents non titulaires.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » concerne le reversement au SMCD de la taxe ordures ménagères pour 983 122 €, du FNGIR pour 388 000 € et le reversement des attributions de compensations aux 152 866 €.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne notamment les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations et contributions à divers organismes publics.

Le chapitre 66 « charges financières » concerne le remboursement des intérêts des emprunts, la comptabilisation des Intérêts Courus Non Echus, des frais de ligne de trésorerie et des frais d'encaissement des chèques vacances.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » concerne principalement les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. En augmentation sur 2024 suite au transfert des cantines au budget Pôle Enfance.

RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 181 421.00 €.
Les prévisions de recettes réelles sont en baisse de 21.36 % par rapport au réalisé 2023.

RECETTES	Réalisé 2023	BP 2024
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	232 389.11	130 000.00
73 - Impôts et taxes	4 246 333.62	4 177 904.00
74 - Dotations, subventions et participations	875 498.61	756 417.00
75 - Autres produits de gestion courante	1 065 777.20	50 000.00
76 - Produits financiers	2 406.75	1 500.00
77 - Produits exceptionnels	164 652.82	65 600.00
013 - Atténuations de charges	2 139.49	0.00
Total recettes	6 589 197.60	5 181 421.00

Le chapitre 70 « produits de services, domaine et ventes diverses » correspond aux produits des services à caractère de loisirs (entrées Ludina), à la mise à disposition du personnel communautaire aux communes membres suite au transfert de diverses compétences à la Communauté de Communes. Ce chapitre est en baisse par rapport au réalisé 2023 car les produits issus des cantines sont transférés au Budget Pôle Enfance.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » : le budget 2024 a été construit en tenant compte d'une augmentation des bases imposables des valeurs locatives. Les taux des impôts locaux pour 2024 au jour du vote du budget ne sont pas votés. Pour mémoire, les taux 2023 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 3,90 %.
- Taxe foncière sur le non bâti : 4,88 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 14,50 %
- CFE unique : 30,33%.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au fonds de compensation de la TVA et à la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles liés aux locations des gymnases au Lycée et Collège.

Le chapitre 76 « Produits financiers » concerne les remboursements par les Budgets Annexes de la part des intérêts d'emprunt contracté par le Budget Principal pour leur compte.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » intègre les crédits inscrits pour les avoirs attendus sur des factures, remboursement de salaires.

Le chapitre 013 « atténuations de charges » correspond aux remboursements opérés par la sécurité sociale suite aux arrêts de maladie des agents.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 769 480 €.

DEPENSES

DEPENSES	Réalisé 2023	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilés	292 799.63	283 139.00
20 Immobilisations incorporelles	26 901.75	320 200.00
21 Immobilisations corporelles	104 936.63	81 400.00
27 Autres immos. Financières	163 462.21	84 741.00
Total dépenses	588 100.22	769 480.00

Le chapitre 16 comprend le remboursement en capital des emprunts.

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû s'élève à 1 675 150 € pour 15 contrats de prêt. La dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

Au chapitre 20, les principales dépenses concernent les frais d'études du programmiste des futurs bureaux communautaires (157 200 €), étude pour l'assainissement (20 000 €), étude pour le plui (65 000 €), honoraires pour la construction du PNR et d'un hôtel restaurant (40 000 €) les fonds de concours versés aux communes (30 000 €) et les subventions d'équipements pour les personnes de droit privé (8 000 €).

Au chapitre 21, les principales dépenses programmées en 2024 sont les suivantes :

Bâtiments publics : Travaux bâtiment rue des Genêts (remplacement éclairage, réfection toiture et remplacement menuiserie).	28 277,00 €
Autres bâtiments : Gymnase remplacement mitigeur thermostatique	4 185.00 €
Installations générales : Gymnase Remplacement barrière d'accès	3 345.00 €
Autres constructions : Achat bâtiment Gorgorio	40 000.00 €
Matériel informatique : Renouvellement de l'ensemble du parc informatique et du serveur.	33 870.00 €

RECETTES

RECETTES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
10 Dotations, fonds divers et réserves	145 858.27	37 475.00
13 Subventions d'investissement reçues	11 717.98	375 834.00
16 Emprunts et dettes assimilés	250 000.00	236 361.00
27 Autres immobilisations financières	16 220.73	14 931.00
Total recettes réelles	423 796.98	664 601.00
RECETTES D'ORDRE		
021 Virement de la section de fonctionnement		
040 Opérations d'ordre AMORTISSEMENTS	83 399.41	104 879.00
Total recettes d'ordre	83 399.41	104 879.00
Total recettes d'investissement	507 196.39	769 480.00

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 664 601 € et comprennent :

- le FCTVA sur les dépenses d'investissements N
- des autres immobilisations financières correspondant au remboursement du capital des emprunts contracté par le Budget Principal pour les Budgets annexes pour 14 931.00 €.

Présentation Budget Cuisine Centrale

Il s'agit d'un service à la population géré en régie directe depuis la création de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, il concerne la production de plateaux repas vendus au CIAS et de repas servis hors Cantine scolaire ainsi que les repas servis lors des stages sportifs organisés par diverses fédérations (football, basket..). Il s'agit tout comme la cantine d'un service social, par essence, équilibré par une participation du budget général.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 130 000.00 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 130 000.00 €. Constantes par rapport à 2023

DEPENSES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	98 424.46	100 000,00
60 - Achats et variation des stocks	98 316.44	99 600.00
61 - Services extérieurs	108.02	400.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	26 849,36	30 000,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	376.93	470.00
64 - Charges de personnel	28 569.13	29 530.00
65 - Autres charges de gestion courante	0	0,00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	0,00
Total dépenses réelles	127 370.52	130 000,00

Le chapitre 011 "charges à caractère général" comprend l'achat des repas à la société Ansamble pour la confection des repas pour le CIAS, les stages organisé par les différentes associations sportives et les petites fournitures pour le fonctionnement de ce service.

Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » représente 23,07 % des dépenses globales de fonctionnement

La communauté de Communes compte sur le Budget cuisine centrale 1 agent titulaire.

RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 130 000,00 €.

RECETTES	Réalisé 2022	BP 2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	113 164.21	115 000,00
77 - Produits exceptionnels	10 468.72	15 000,00
Total recettes	127 370.52	130 000,00

Le chapitre 70 « produits de services » correspond aux produits de la vente de repas au CIAS, ainsi que les repas servis lors des stages sportifs.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » inscrit une subvention d'équilibre qui provient du budget principal de la communauté de communes.

Présentation Budget Multi services Bassoues

Il s'agit d'un budget établi dans le cadre de la compétence économique du conseil communautaire, sur le territoire communautaire dans la commune de Bassoues. La communauté a engagé des travaux de réhabilitation et d'extension du seul commerce de type superette sous l'enseigne PROXI afin de permettre son maintien et répondre aux demandes de la population de la commune de Bassoues et des communes de son bassin de vie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 28 465.00 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 3 900,00 € et sont donc constantes.

DEPENSES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	3 119.72	3 200.00
61 - Services extérieurs	188.72	200,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 931.00	3 000,00
66 - Charges financières	805,16	700.00
Total dépenses réelles	3 924.88	3 900.00
DEPENSES D'ORDRE		
68 - Dotation aux provisions	24 564.16	24 565.00
Total dépenses de fonctionnement	28 489.04	28 465.00

Le chapitre 011 "charges à caractère général" comprend l'assurance du bâtiment et le paiement de la taxe foncière.

RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 12 966 €.

RECETTES	Réalisé 2022	BP 2023
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	7 731.00	7 800.00
77 - Produits exceptionnels	0,00	5 166.00
042 Opération d'ordre	15 498.35	15 499.00
Total recettes	23 229.35	28 465.00

Le chapitre 73 « impôts et taxes » correspond au remboursement par le locataire de la taxe foncière.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprend les loyers payés par le locataire.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » inscrit une subvention d'équilibre qui provient du budget principal de la communauté de communes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 74 565.00 €.

DEPENSES	Réalisé 2023	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilés	0.00	5 768.00
21 Immobilisations corporelles	0,00	53 298,00
Total dépenses réelles	0.00	58 988.50
040 Opération d'ordre	0.00	15 499.00
Total dépenses réelles	0.00	15 499.00
Total dépenses	0.00	74 565.00

Le chapitre 16 comprend le remboursement en capital des emprunts.

Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 66 812 € pour 1 contrat de prêt. La dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

Au chapitre 21, les principales dépenses concernent les travaux d'agencement du bâtiment pour 53 298.00 €.

RECETTES

RECETTES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
10 Dotations, fonds divers	3 097.94	
13 Subventions d'investissement reçues	107 794.87	50 000,00
Total recettes réelles	110 892.81	50 000,00
RECETTES D'ORDRE		
040 Opérations d'ordre AMORTISSEMENTS	24 564.16	24 565.00
Total recettes d'ordre	24 564.16	24 565.00
Total recettes d'investissement	135 456.97	74 565.00

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 50 000 et comprennent une subvention LEADER.

Le budget Pôle Enfance et jeunesse regroupe les services publics enfance et jeunesse et Parentalité transférés par les communes ou créés par la communauté.

Sont donc de compétence communautaire la gestion en régie directe des services:

- ALSH Cadichon
- ALSH Pitchounet
- ALSH Ile des enfants
- ALSH l'Astrado
- Crèche Lous Pitchous
- Lieu d'accueil enfants et parents (LAEP)
- Relais Petite Enfance (RPE)
- Ludothèque
- Cantine et surveillance des enfants site de Bassoues
- Cantine et surveillance des enfants site de l'Isle de Noé
- Cantine et surveillance des enfants site de Miélan
- Cantine et surveillance des enfants site de Mirande
- Cantine et surveillance des enfants site de Montesquiou

Budget social de service à la population, il traduit la politique de la communauté en faveur de la famille. Les recettes sont principalement constituées par les participations des familles, du Conseil Départemental, de l'Etat (CAF) et de la Communauté.

DEPENSES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
11 - Charges à caractère général	390 067.23	402 000.00
60 - Achats et variation des stocks	293 740.41	305 440.00
61 - Services extérieurs	51 618.10	36 510.00
62 - Autres services extérieurs	44 708.72	60 050.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 045 647.15	937 000.00
62 - Autres services extérieurs	96 319.82	100 000.00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	16 551.21	16 612.00
64 - Charges de personnel	932 776.12	820 388.00
65 - Autres charges de gestion courante	4 040.46	2 505.00
66 - Charges financières	13 883.36	18 580.00
67 - Charges exceptionnelles	160 490.57	2 000.00
Total dépenses réelles	1 613 588.77	1 362 085.00
DEPENSES D'ORDRE		
68 - Dotation aux provisions et amortissements	183.00	33 265.00
Total dépenses d'ordre	183.00	33 265.00
Total dépenses de fonctionnement	1 614 311.77	1 395 350.00

Le chapitre 011 "charges à caractère général" suite au transfert des cantines du budget général celui-ci est en augmentation il comprend les charges afférentes à l'énergie, l'alimentation, les fournitures de petit matériel et d'entretien courant, les contrats de maintenance et prestations de service pour les centres de loisirs il y a les fournitures pour les activités, les sorties pour les activités extérieur ainsi que les frais de bus pour celle-ci.

Le chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés » représente 67.15% des dépenses globales de fonctionnement et sont en diminution de 10.39 % par rapport au réalisé 2023.

Cette diminution est liée à la décision de ne pas embaucher de saisonnier sur l'exercice 2024.

La communauté de Communes compte sur le Budget Pôle enfance, 22 agents titulaires et 11 agents non titulaires et 2 apprentis.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » comptabilise les admissions en non-valeur après procédure de recouvrement sans succès par la perception.

Le chapitre 66 « charges financières » concerne le remboursement des intérêts des emprunts, la comptabilisation des Intérêts Courus Non Echus,

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » comprend une prévision pour l'annulation de titres antérieurs.

RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 395 350,00 €.
Les prévisions de recette réelles sont en diminution de 14,78 %.

RECETTES	Réalisé 2023	BP 2024
64- Charges de personnel	1 471.09	0.00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	334 281.30	289 385.00
74 - Dotations, subventions et participations	284 799.66	290 300.00
75 - Autres produits de gestion courante	10 851.10	10 000,00
77 - Produits exceptionnels	1 006 034.25	805 665.00
Total recettes	1 637 437.62	1 395 350.00

Le chapitre 64 « charges de personnel » correspond aux remboursements suite aux arrêts de travail.

Le chapitre 70 « produits de services, domaine et ventes diverses » correspond aux produits liés à la crèche, la ludothèque, aux centres de loisirs des vacances, du mercredi, à la garderie du soir des écoles primaire et maternelle, des cantines, à la mise à disposition du personnel communautaire aux communes membres suite au transfert de diverses compétences à la Communauté de Communes..

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par la CAF, MSA, CD32 pour le fonctionnement du service et la participation à des projets spécifiques.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles liés aux mises à disposition des centres à la mairie de Mirande.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » inscrit une subvention d'équilibre qui provient du budget principal de la communauté de commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 651 872.00 €.

DEPENSES

DEPENSES	Réalisé 2023	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilés	57 788.58	59 463.00
20 Immobilisations incorporelles	24 865.00	33 639.00
21 Immobilisations corporelles	431 233.98	558 770.00
Total dépenses	513 887.56	651 872.00

Le chapitre 16 comprend le remboursement en capital des emprunts.

Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 547 568 € pour 6 contrats de prêt. La dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

Au chapitre 20, les principales dépenses concernent les honoraires de l'architecte pour la construction de la crèche et l'achat d'un logiciel de gestion et facturation pour a crèche.

Au chapitre 21, les principales dépenses programmées en 2024 sont les suivantes :

Crèche : travaux de construction de la crèche (377 565 €); peinture intérieure cadichon (2 588 €)	380 153.00
CRECHE : Achat de mobilier pour la nouvelle crèche (103 452 €); Abri de jardin (670 €); Bac à eau (580 €) CADICHON : Meuble pour l'accueil et grille d'affichage (913 €); Boite à histoire (638 €) RAM / LAEP : Malette sensorielle (634 €); Malle avec instruments de musique (386 €) ILE DES ENFANTS : Jeux extérieurs (580 €); jeux intérieurs (289 €); Jeux d'imitation (927 €); Projet couture (574 €) PITCHOUNET : Achat de 12 chaises et 2 tabourets (1 011 €); Malle avec instruments de musique (386 €); Boite à histoire (638 €). ASTRADO : Achat de 6 tables pliantes et 20 chaises (3 353 €) CUISINE CENTRALE : Matrice pour bol à potage (1 558 €); Table thermoscelleuse et table pour barquettes (2 300 €); porte manteau (465 €); Thermoscelleuse (12 399 €) CANTINE DE MONTESQUIOU : Combiné cutter / coupe légumes + batteur (4 637 €); 2 rayonnages bas + armoire frigo (3 087 €); four mixte 6 niveaux+ module 4 feux + table (13 553 €). CANTINE DE BASSOUES : Tables et chaises (2 205 €). CANTINE DE MIELAN : Lave-vaisselle (17 400 €); Table inox, chariots, évier (4 920 €); Bancs pour la cantine (502 €)	178 057.00

RECETTES

RECETTES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
10 Dotations, fonds divers et réserves	52 568.52	82 210.00
13 Subventions d'investissement reçues	130 391.58	459 178.00
16 Emprunts et dettes assimilés	200 000.00	77 417.00
Total recettes réelles	382 960.10	618 805.00
RECETTES D'ORDRE		
040 Opérations d'ordre AMORTISSEMENTS	180 899.37	33 067.00
Total recettes d'ordre	180 899.37	33 067.00
Total recettes d'investissement	563 859.47	651 872.00

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 618 805.00 € et comprennent :

- le FCTVA sur les dépenses d'investissements N
- des subventions tranches 1 et 2 pour la crèche
- d'un emprunt fait dans le but de financer une partie de la construction de la crèche.

Présentation Budget Camping Ile du Pont

Le budget est marqué par la septième année de fonctionnement (DSP 10 ans) par le délégataire de service public, la société ALPHA CAMPING.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 65 000 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 18 800,00 € contre 11 249.47 de réalisé en 2023. Elles correspondent principalement au remboursement des intérêts de l'emprunt en cours, à l'entretien des espaces verts, coupes et évacuation d'arbres et assurances.

DEPENSES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	10 225.71	18 000.00
60 - Achats et variation des stocks	433.88	450.00
61 - Services extérieurs	9 791.83	17 550.00
62 - Autres services extérieurs	0.00	0,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		
66 - Charges financières	1 023.76	800.00
Total dépenses réelles	11 249.47	18 800.00
DEPENSES D'ORDRE		
023 - Virement à la sect. d'investissement		41 400.00
68 - Dotation aux provisions	3 053.53	4 800.00
Total dépenses d'ordre	3 053.53	46 200.00
Total dépenses de fonctionnement	14 303.00	65 000.00

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 65 000,00 € et correspondent à la redevance du délégataire Alpha Camping.

RECETTES de Fonctionnement	Réalisé 2022	BP 2023
75 - Autres produits de gestion courante	61 200.60	65 000.00
Total recettes de fonctionnement	61 200.60	65 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 78 927.00 €. Elles intègrent :

- le remboursement du capital des emprunts (50 527 €) et
- les principales dépenses programmées à savoir :
 - Le remplacement du garde-corps du pont entrée camping pour 28 400.00 €

Au 1er janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 54 923.44 € pour 4 contrats de prêt. La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

RECETTES

RECETTES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
13 Subventions d'investissement reçues	60 512.60	0.00
16 Emprunts et dettes assimilés		32 727.00
Total recettes réelles	60 512.60	32 727.00
RECETTES D'ORDRE		
021 Virement de la section de fonctionnement	0.00	41 400.00
040 Opérations d'ordre AMORTISSEMENTS	2 695.96	4 800.00
Total recettes d'ordre	2 695.96	46 200.00
Total recettes d'investissement	63 208.56	78 927.00

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 32 727 € et comprennent :

- un emprunt pour financer le solde des travaux d'investissement.

Présentation Budget ZA du Pountet

Le projet de budget primitif 2024 de la Zone Artisanale du POUNTET est un budget d'aménagement et concerne la production de terrains nus aux fins de vente ou location pour l'installation d'entreprises.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 147 273 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 6 600 €. Elles correspondent principalement à l'entretien des espaces verts de la zone, des impôts fonciers.

DEPENSES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	6 203.00	6 000.00
60 - Achats et variation des stocks	0	0
61 - Services extérieurs	0	0
62 - Autres services extérieurs	927.00	0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	5 276.00	6 000.00
66 - Charges financières	868.65	600.00
Total dépenses réelles		6 600.00
DEPENSES D'ORDRE		
023 - Virement à la sect. d'investissement		140 673.00
Total dépenses d'ordre		74 735,00
Total dépenses de fonctionnement	7 071.65	147 273.00

RECETTES

Les recettes réelles sont évaluées à 147 273 €. Elles correspondent à la vente des terrains nus présents sur la zone.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 140 673.00 €. Elles intègrent, uniquement, le remboursement du capital des emprunts.

Au 1er janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 15 353.89 € pour 1 contrat de prêt. La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

Ces dépenses sont financées par l'excédent de la section de fonctionnement pour 140 673.00 €.

Présentation Budget ZA la BATAILLE

Le budget primitif de la Zone Artisanale du MIELANAIS est un budget d'aménagement et concerne la production de terrains nus ou construits aux fins de vente pour l'installation d'entreprises conformément à la compétence obligatoire de la communauté de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 000 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 4 000 €. Elles correspondent principalement à l'entretien des espaces verts de la zone, des impôts fonciers de l'assurance et d'un diagnostic termites fait pour permettre la vente d'un bâtiment photovoltaïques.

DEPENSES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	4 326.39	4 000.00
60 - Achats et variation des stocks		0
61 - Services extérieurs	2 726.39	2 000.00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 600.00	2 000,00
Total dépenses réelles	4 326.39	4 000.00

RECETTES

Les recettes réelles sont évaluées à 4 000 €. Elles correspondent à la vente des terrains nus présents sur la zone.

Présentation Budget Reserve foncière Soulan la Bourdette

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 664 851 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 7 213.00 €.

DEPENSES REELLES	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	6 000.00	500.00
62 - Autres services extérieurs	6 000.00	0.00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	0	500,00
66 - Charges financières	6 235.25	6 713.00
Total dépenses réelles	12 235.25	7 213.00
DEPENSES D'ORDRE		
023 - Virement à la sect. d'investissement		36 425.00
Total dépenses d'ordre		36 425.00
Total dépenses de fonctionnement	12 235.25	43 638.00

RECETTES

Les recettes réelles sont évaluées à 316 500 €. Elles correspondent à la vente des terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 36 425 €. Elles intègrent, uniquement, le remboursement du capital des emprunts.

Ces dépenses sont financées par l'excédent de la section de fonctionnement pour 36 425 €.

Présentation Budget lotissement d'Artagnan

Les orientations 2024 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'ARTAGNAN, budget économique, concerne une réserve foncière à usage d'habitation (lotissement compétence habitat) à Mirande à proximité du futur multi accueil.

Pour mémoire, le stock concerne 6 terrains nus

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 349 555 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 2 500.00 €. Elles correspondent principalement au bornage des terrains et la taxe foncière.

	Réalisé 2023	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	163 487.21	2 500.00	
60 - Achats et variation des stocks	158 460.21	0.00	
62 - Autres services extérieurs	5 027.00	2 000.00	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	0.00	500,00	
Total dépenses de fonctionnement	163 487.21	2 500.00	

RECETTES

Les recettes réelles sont évaluées à 183 000.00 €. Elles correspondent à la vente des terrains.

Présentation Budget centre d'entreprise

Les orientations 2024 du BUDGET ANNEXE CENTRE D'ENTREPRISE, budget économique, concerne les bâtiments aménagés et loués sur la ZA du Pountet.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 342 200 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 26 600 €. Elles correspondent principalement à l'assurance des bâtiments, aux honoraires pour la construction d'un nouveau bâtiment et à la taxe foncière.

Réalisé 2023	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	34 598.82	22 000.00
61 - Services extérieurs	13 057.83	12 000.00
62 - Autres services extérieurs	12 354.99	2 000.00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	9 186.00	8 000.00
66 - Charges financières	22 603.00	20 538.00
Total dépenses réelles	57 201.82	42 538.00
DEPENSES D'ORDRE		
68 - Dotation aux amortissements	0.00	75 062.00
Total dépenses d'ordre	0.00	75 062.00
Total dépenses de fonctionnement	57 201.82	117 600.00

RECETTES

Les recettes réelles sont évaluées à 342 000.00 €. Elles correspondent aux loyers et à la vente des bâtiments.

